

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2023

Présents : GOGNY Christian, ANDRE Sylvaine, MAGNIEZ Thierry, MIGUET Lionel, MIGUET Vincent,  
Absents excusés : DAJOUX Philippe donne pouvoir à ANDRE Sylvaine, FAY Hervé donne pouvoir à  
MIGUET Vincent, KANAREK Déborah donne pouvoir à MAGNIEZ Thierry, NICOUD Clémence donne  
pouvoir à MIGUET Lionel, PETIT BARAT Magalie  
Secrétaire : ANDRE Sylvaine

### Ordre du jour :

- Procès-verbal de la réunion du 28.07.2023
- Mur de soutènement du parking de l'église

### I – PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.07.2023

A la demande d'approbation du procès-verbal, 2 abstentions (les absents au Conseil Municipal du 28.07.23), 1 contre (observations en pièce jointe), 6 pour.

### II – MUR DE SOUTENEMENT DU PARKING DE L'EGLISE

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont refusé l'envoi d'un recommandé avec avis de réception à M. NARDINO Pierre-Jean, comme demandé par Monsieur le Maire. Ce dernier sollicite donc une délibération pour entériner cette décision le dégageant de toute responsabilité.

En fin de réunion, Monsieur le Maire s'engage à adresser sa démission, par lettre recommandée, le 4 octobre 2023, à Monsieur le Préfet.

La Secrétaire,  
Sylvaine ANDRE

Le Maire,  
Christian GOGNY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2023 ;

Je soussigné Christian GOGNY déclare voter contre l'approbation du procès-verbal communiqué le 29 septembre pour les motifs suivants :

I – Mur de soutènement du parking de l'église.

J'ai demandé l'envoi d'un courrier recommandé pour le formalisme d'une demande préalable ,non mentionnée dans le compte rendu. Je n'ai jamais été favorable à une prise en charge de travaux par la commune, afin d'éviter tout favoritisme.

III- Cession par l'Etat de biens sur la commune

Il est omis de stipuler que les biens seront revendu aux exploitants en règle avec le schéma régional agricole dont je refuse de donner les noms ,par secret professionnel à Madame Déborah Kanarek.

Le PV stipule M.Hervé Fay comme secrétaire alors que les délibérations nomment Madame Déborah Kanarek comme secrétaire de séance.

IV-Demande de Mme Badée : changement de zonage d'une parcelle au Plui.

Je n'ai jamais parlé de la loi montagne. J'ai indiqué que la distance est de 100 mètres d'un bâtiment agricole qui est déclaré en ICPE(installation protection de l'environnement) dont Lionel nous a assuré avoir fait le nécessaire. Les arrêtés sont du 27 décembre 2013 avec plusieurs jurisprudences qui peuvent me permettent une dérogation à 25 mètres.

VII-Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Le PV stipule M.Hervé Fay comme secrétaire alors que les délibérations nomme Madame Déborah Kanarek comme secrétaire de séance.

Madame Fay conjointe de M.Hervé Fay n'a pas été déclarée postulante. Donc la procédure adaptée aux élus a été appliquée dès que j'ai eu la connaissance le 8 septembre 2023.

VIII Aire de repos du Cimeteret.

Le conseil municipal, hormis le maire, désapprouve l'intégralité du chantier collectif qui remettra en question les conditions d'acquisition du foncier.

Christian GOGNY

